

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Lundi 06 Octobre 2025 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 29 Septembre 2025.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

Avant de débuter la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à M. Claude MEYNIEL, conseiller municipal de 1995 à 2001.

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Ressources humaines : création de poste d'Adjoint technique principal 2ème classe suite avancement de grade
- Matériel informatique

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

I : Adoption du compte-rendu de la séance du 11 Septembre 2025 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Syndicat des eaux Est Châtaigneraie:

M. le Maire informe le Conseil que suite à la dernière réunion des communes membres du futur syndicat des eaux Est-Châtaigneraie, la commune de Teissières-les-Bouliès ne souhaite finalement plus intégrer le syndicat.

M. le Maire indique au Conseil qu'il doit statuer sur la création du nouveau syndicat et propose au Conseil un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, avec 5 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 0 voix CONTRE, accepte que la commune s'engage sur le périmètre à 9 communes du syndicat des eaux Est-Châtaigneraie et approuve les statuts du Syndicat des Eaux Est Châtaigneraie.

III : Ressources humaines : création de poste d'Adjoint technique principal 2ème classe suite à avancement de grade :

M. le Maire propose au Conseil la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe suite à la possibilité d'avancement de grade de Laure VERMESCHE au 7 Décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe.

IV : Réservoir du bourg :

M. le Maire présente au Conseil une facture d'ENEDIS d'un montant de 1382.40€ HT, concernant le raccordement du réservoir du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à régler la facture d'ENEDIS pour un montant de 1382.40€ HT.

V : Accompagnement numérique sur mesure :

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leur groupement dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

A ce titre, elle rapporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'incubateur des territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et gestion et production de données.
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

Si la commune souhaite participer à ce dispositif, il convient pour cela de signer une convention en partenariat avec l'ANCT.

Monsieur le maire propose qu'il soit autorisé à signer la convention annexée à la présente délibération.

M. le Maire propose au Conseil de nommer Marie-Ange SOUQUIERES comme référente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention en partenariat avec l'ANCT et accepte la nomination de Marie-Ange SOUQUIERES comme référente.

VI : Matériel informatique :

M. le Maire présente au Conseil un devis de la société Pob run concernant l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de mairie afin de faciliter le travail des stagiaires que reçoit la secrétaire de mairie.

- Achat d'un ordinateur portable 15 pouces pour un montant de 1001.50 € HT + une sacoche d'un montant de 22.00 € HT
- Achat d'un écran 24 pouces pour un montant de 190.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société Pob run concernant l'achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie pour un montant total de 1213.50€ HT.

VII : Finances : décisions modificatives :

M. le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	0	1 280
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-1 280
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-1 280	0
28041582 (040) - 0	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 280	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

M. le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget eau et assainissement de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	0	1 280
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	-1 280
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	-1 280	0
28041582 (040) - 0	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 280	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

M. le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
21838-0	Autre matériel informatique	0	1457
2315-11	Install., matériel et outill.technique	0	-1457
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les décisions modificatives proposées par M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Remarques Mme Goncalves (Chemin des Costes):

M. le Maire fait part au Conseil de remarques de la part de Mme GONCALVEZ, résidente au Chemin des Costes, notamment concernant l'absence d'éclairage public dans ce chemin et l'absence de poubelle sur le chemin des instituteurs.

Il sera étudié la possibilité de mise en place de tels éclairages en cas de réfection de la voirie par le conseil départemental. Le syndicat des énergies sera sollicité à cet effet.

➤ Devis société AB Longuecamp:

M. le Maire présente au Conseil un devis de la société AB Longuecamp concernant le remplacement d'appliques dans la salle des fêtes pour un montant de 356.88 € HT, ainsi que des travaux d'alimentation du château d'eau, pour un montant de 1175.29 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la société AB Longuecamp.

AGENDA:

- **Mercredi 15 Octobre 2025 à 16h30: expertise traverse du bourg**
- **Lundi 20 Octobre 2025 à 13h: visite du commerce multiservices par un candidat 1000 cafés**
- **Vendredi 24 Octobre 2025 à 20h: projection Ecrans de Campagne dans le cadre d'Octobre Rose**
- **Mardi 11 Novembre 2025 à 11h: cérémonie de commémoration de l'armistice 1918**

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 17 Novembre 2025.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Octobre 2025

COMMUNE DE LADINHAC
Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Octobre 2025